



Un concessionnaire/réparateur agréé peut configurer les rétroviseurs pour qu'ils se replient automatiquement lorsque vous verrouillez le véhicule et qu'ils se déplient lorsque vous le déverrouillez.

Remarque : si les rétroviseurs ont été repliés à l'aide des commutateurs, ils ne se déplient pas lors du déverrouillage.

INCLINAISON DES RÉTROVISEURS EN MARCHÉ ARRIÈRE

Si le véhicule est équipé de sièges à mémorisation de position, il est possible de configurer les rétroviseurs extérieurs de manière à ce qu'ils s'ajustent automatiquement lorsque la marche arrière est sélectionnée. Cette fonction améliore l'angle de vision du bord du trottoir pour la manœuvre.

Vous pouvez activer ou désactiver la fonction d'inclinaison automatique des rétroviseurs dans le menu **Config. véhicule**. Voir page 44, **MENU DU TABLEAU DE BORD**.

Vous pouvez régler l'inclinaison exacte lorsque les rétroviseurs sont déjà inclinés ;

1. Mettez le contact et sélectionnez la marche arrière.
2. A l'aide des commutateurs de réglage des rétroviseurs, réglez l'inclinaison voulue.
3. Engager le point mort. Le réglage est alors enregistré pour les prochaines utilisations.

La prochaine fois que la marche arrière sera engagée, la dernière position réglée sera sélectionnée.

Lorsque la marche arrière est désélectionnée, les rétroviseurs retournent à leur position d'origine.

Remarque : si la vitesse du véhicule dépasse 7 km/h (4 mi/h) en marche arrière, les rétroviseurs reprennent leur position normale de conduite pour une meilleure visibilité.

RETROVISEURS CHAUFFANTS

Le chauffage des rétroviseurs extérieurs se met en marche automatiquement selon la température extérieure et le fonctionnement des essuie-glaces avant.